

Le coût social des drogues en France



Note de synthèse, OFDT, 10 p.
Septembre 2015

Les études sur le coût social permettent aux pouvoirs publics d'évaluer le poids économique d'un problème social pour la collectivité. Afin d'actualiser les données relatives au coût social des substances licites (alcool et tabac) et de l'ensemble des produits illicites, la Direction générale de la santé a subventionné une étude sur cette thématique. À l'issue d'un appel d'offres piloté par l'OFDT, celle-ci a été confiée fin 2013 à Pierre Kopp, professeur à l'université Paris 1 et chercheur au centre d'Économie de la Sorbonne et à la Paris School of Economics. Une note présente les grandes conclusions de ce travail .

Cette étude a pour objectif de mesurer le coût monétaire des conséquences de la consommation et du trafic des drogues. Elle respecte les standards internationaux des études de coût social (Single et al., 1995) tandis que les paramètres de la mise en œuvre du calcul sont conformes à la méthodologie du calcul publique recommandée par les pouvoirs publics en France (Quinet, 2013).

Deux types d'éléments sont pris en compte pour calculer le coût social :

- Le coût externe, constitué des coûts frappant les acteurs du marché des drogues (valeur des vies humaines perdues, perte de qualité de vie) et des coûts affectant les acteurs extérieurs au marché des drogues (pertes de production des entreprises et des administrations)


- Le coût pour les finances publiques, constitué par la différence entre les dépenses de prévention, répression et soins et les recettes des taxes sur l'alcool et le tabac ainsi que les économies de dépenses en lien avec les retraites non versées.

Le « coût social » de l'alcool est égal à 120 milliards d'euros. Celui du tabac est également d'un montant de 120 milliards d'euros. Le coût social en lien avec les drogues illicites s'établit à 8,8 milliards d'euros.

Le coût externe constitue l'essentiel du coût social pour chaque substance ou groupe de drogues : il en représente 95 % pour l'alcool, 85 % pour le tabac et 68 % pour les drogues illicites.

Le coût des drogues pour les finances publiques représente 1,1 % du PIB. L'Etat doit chaque année payer respectivement pour l'alcool, le tabac et les drogues illicites, 4,9 milliards, 14 milliards et 2,4 milliards d'euros.

Auteurs : Pierre Kopp

 [Télécharger](#) la note (fichier PDF, 443 Ko)

Cette étude a également fait l'objet d'un [rapport publié en décembre 2015](#).